

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 8 septembre 2022

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 7 septembre 2022 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **12**
Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2022

Date d'affichage du procès-verbal : 8 septembre 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. Sandrine BADON - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - Mireille VIGNARD

Excusés : MM. Hélène BARBIER - François COAT - William ROUX

Secrétaire de séance : MMe. Rachel BELLIER BRESSON

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **MMe . Rachel BELLIER BRESSON**

➤ **Approbation du compte-rendu du 6 juillet 2022 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 6 juillet 2022.

➤ **Décision Modificative n° 2 du budget communal :**

Monsieur le Maire précise que les crédits ouverts sur l'article 1641 (emprunts en euros) du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, de ce fait, il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable pour prendre en compte les annuités du capital du prêt contracté au Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal vote la régularisation nécessaire.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Emploi adjoint technique – suppression du poste à 18h, création du poste à 19h75 centièmes :**

Monsieur le Maire indique que de nouvelles tâches se sont ajoutées au sein du RPI (augmentation des effectifs de la cantine).

Après avoir eu l'accord de l'intéressée, il serait souhaitable de modifier son temps de travail de 18h à 19h75 centièmes à compter du 01/10/2022.

Le conseil municipal adopte la proposition du maire.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Projet « restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois » :**

Monsieur le Maire fait part que le maître d'œuvre et le bureau d'étude thermique ont pris beaucoup de retard pour établir les documents de consultation et proposent de retarder la consultation au 21 septembre 2022 au lieu du 12 septembre 2022.

Il fait une présentation partielle du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif aux travaux de restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois qui comprend 6 lots.

Au vu de la situation, le conseil municipal décide de reporter la validation de ce dossier, de se réunir **le lundi 19 septembre 2022 à 20h30** afin de délibérer sur le dossier complet.

➤ **Centre de Gestion de la Drôme : Contrat d'assurance Groupe garantissant les risques statutaires – autorisation d'adhésion au contrat :**

Monsieur le Maire précise que le contrat garantissant les risques statutaires arrivant à échéance en décembre 2022, la commune avait mandaté le CDG pour lancer une consultation. Celui-ci nous communique l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution.

Le Conseil Municipal prend acte des nouveaux taux et souhaite des précisions sur les options proposées pour les agents CNRACL.

Compte tenu de la demande de clarification, ce point de la séance est reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal.

➤ **Valence Romans Agglo : approbation du rapport de la CLECT :**

Au cours de la séance du 15 juin dernier, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et ses communes membres au 1^{er} janvier 2022 suite au transfert de la piscine de Chabeuil.

Monsieur le Maire précise, qu'il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de CLECT

En effet, en vertu du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, pour être adopté, ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres, c'est-à-dire les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est indispensable que chaque commune délibère, y compris celles qui ne sont pas directement concernées par ces évaluations.

A défaut, le conseil municipal est réputé ne pas approuver le rapport.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Questions diverses :**

✓ **Travaux divers :**

✓ **Voierie communale :** La réhabilitation des routes communales des «Bérards et de la Tube» ainsi que des emplois partiels ont été effectués en septembre 2022. À la demande des pratiquants du bowl, 75 m² d'enrobé ont été réalisés à côté du site.

✓ **Divers travaux réalisés durant l'été :** Des porte manteaux à la garderie, portail, vélos, supports à vélo ...

✓ **Travaux à envisager :** réfection du terrain de foot

✓ **Carrière Cheval :** Suite à une nouvelle sollicitation de l'entreprise pour une extension de la carrière sur une parcelle communale de 2 ha à l'est, une présentation sommaire du projet est projetée avec les contraintes administratives, les aspects positifs et négatifs de cette extension.

✓ **Point sur la rentrée scolaire 2022/2023 :**

Sur le RPI 154 enfants répartis comme suit :

Châteaudouble : PS-MS = 23 / MS-GS = 23 / GS-CP = 21 (6 CP)

Combovin : CP-CE1 = 20 / CE1-CE2 = 21

Peyrus : CE2-CM1 = 23 / CM1-CM2 = 23

Un point sur la rentrée avec les communes voisines est programmé le **jeudi 8 septembre 2022 à 18h30.**

✓ **Agent recenseur :** Monsieur le Maire informe que la commune aura à procéder, du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, à l'enquête de recensement de la population

A ce titre, la commune a nommé un coordonnateur de l'enquête de recensement : Madame Mireille VIGNARD qui sera l'interlocutrice de l'INSEE pendant les opérations de recensement et doit recruter un agent recenseur qui aura pour mission de déposer et de retirer les imprimés à compléter, sauf si la personne recensée décide de répondre au questionnaire via internet.

En effet, depuis 2015 chaque personne peut désormais répondre au questionnaire de recensement via le net.

Un appel à candidature sera ouvert.

Profil de l'agent recenseur :

- Aptitudes relationnelles,
- Bonne présentation,
- Discrétion confidentialité,
- Ordonnée, méthodique,
- Grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi
- Une bonne connaissance de la commune.
- Capacité d'assimilation : l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement.
- Avoir un moyen de locomotion

Une session de formation sera organisée pour ces personnes afin de bien connaître leur mission

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation), avant le 18 novembre 2023, à : Mairie de Châteaudouble, 1 Place de la fontaine 26120 Châteaudouble ou par courriel :

mairie.chateaudouble@wanadoo.fr

✓ **Urbanisme :**

✓ **Permis de construire :** déposé par NOVAFRANCE Energy pour la construction d'abris volailles ouverts toiture photovoltaïque (nouvelle demande après refus)

✓ **Déclaration préalable :** déposée par Monsieur Christian TOUPENET pour des panneaux photovoltaïques.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 5 octobre 2022 à 20h30

Fin de séance à 22h30